

**Conseil Communautaire en date du 27 avril 2026
à la salle culturelle Anne Frank à Marnay à 20h**

Délégués présents : CREUX Gérard (Avrigny-Virey), HENRIET Christophe (Bard-lès-Pesmes), GAILLARD Michel (Bay), SAUVIN Laurent (Beaumont-lès-Pin), POULET Frédéric (Berthelange), SAUMONT Marc (Bonboillon), JACQUOT Didier (Bresilley), AUGER Philippe (Brussey), DECOSTERD Thierry (Burgille), RUPIL Camille (Burgille), BOISSON Gaëlle (Chambornay-lès-Pin), GAUTHIER André (Chancey), LANDEAU Emmanuel (Chaumercenne), BALLOT Guillaume (Chenevrey-et-Morogne), BIGOT Fabrice (Chevigney-sur-l'Ognon), SIMON Florian (Corcelles-Ferrières), MARESCHAL Louis (Corcondray), ARNOUD Corinne (Courchapon), VEFOND Mireille (Courcuire), LACHAUX Jérémy (Cugney), PETETIN Olivier (Cult), DARDELIN Martial (Emagny), ROUSSELET Matthieu (Emagny), ROGER Carine (Etrabonne), NECTOUX Pascal (Ferrières-les-Bois), DOBRO Christophe (Franey), MIGNEROT Vincent (Gézier-et-Fontenelay), FAIVRE-LACOUR Marie-Claire (Hugier), PINASSAUD Gilles (Jallerange), MALESIEUX Thierry (Lantenne-Vertière), MAILLET-GUY Geneviève (Lantenne-Vertière), PELOT Alain (Lavernay), VIPREY Delphine (Lavernay), GRENOT Emmanuel (Le Moucherot), GUILLEMOT Pascale (Malans), DARROY Bernadette (Marnay), THEVENOT Jérôme (Marnay), GEISSLER Floriane (Marnay), FASNET Jean-Louis (Marnay), BESSOT-BALLOT Barbara (Marnay), LUSSIAUD Thierry (Marnay), ANTOINE Christel (Mercey-le-Grand), HENRY Danièle (Mercey-le-Grand), CHATAIN Pierre-Marie (Moncley), BEURAUD Yann (Montagney), JOUVENOT Pierre (Motey-Besuche), COMBEAU Patrick (Pin), BOURGEOIS Christophe (Pin), REIGNEY Frédéric (Placey), BRUCKERT Jean-Pierre (Recologne), DIETRICH Clément (Recologne), COQUARD Patricia (Ruffey-le-Château), DUCRET Pascal (Sauvagney), GARNACHE-CREUILLOT Fabrice (Sornay), CUINET Catherine (Tromarey), DOUBEY Boris (Villers-Buzon), LAVIEZ Gilles (Vregille).

Absents excusés :

ROSSI Philippe remplacé par sa suppléante ROGER Carine,
CHAROY BEAU Nathalie remplacée par son suppléant JOUVENOT Pierre,
CARRY Christine remplacée par son suppléant LAVIEZ Gilles.

57 votants puis 56 votants à partir du point 6 (départ de Mme ARNOUD Corinne).

Secrétaire de séance : M. GAILLARD Michel

Le Président demande aux délégués s'ils approuvent le procès-verbal du conseil communautaire en date du 13 avril 2026.

Approuvé à l'unanimité.

1. Désignation des délégués à la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) CCVM

Le Président explique que la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées est créée par l'organe délibérant de l'établissement public qui en détermine la composition à la majorité des deux tiers. La CLECT a pour principale mission de procéder à l'évaluation des charges liées aux transferts de compétences entre communes et intercommunalité ayant opté pour la Fiscalité Professionnelle Unique (FPU).

Elle est composée de membres des conseils municipaux des communes concernées ; chaque conseil municipal dispose d'au moins un représentant. Il précise qu'il faut élire 46 membres répartis comme suit :

1 représentant par commune membre de moins de 1 000 habitants et 2 représentants pour les communes de 1 000 habitants et plus.

Le Président demande à l'assemblée quels sont les candidats à la CLECT.

Il y a 46 candidats.

Le Président propose au conseil communautaire de passer au vote à bulletin secret pour acter la désignation des élus suivants comme membres de ladite commission :

AVRIGNEY-VIREY	VEJUX Emeline	FRANEY	DOBRO Christophe
BARD-LES-PESMES	HENRIET Christophe	GEZIER-ET-FONTENELAY	COL Richard
BAY	GIRARD Victor	HUGIER	CHEVANNE David
BEAUMOTTE-LES-PIN	SAUVIN Laurent	JALLERANGE	PINASSAUD Gilles
BERTHELANGE	SECQ Laëtitia	LANTENNE-VERTIERE	MALESIEUX Thierry
BONBOILLON	BOYER Benjamin	LAVERNAY	STIRNEMANN Claude
BRESILLEY	MAUVAIS Paule	LE MOUTHEROT	GRENOT Emmanuel
BRUSSEY	AUGER Philippe	MALANS	GUILLEMOT Pascale
BURGILLE	DECOSTERD Thierry	MARNAY	BALLOT Vincent
CHAMBORNAY-LES-PIN	DEL GROSSO Pascal		DARTEVELLE Joffrey
CHANCEY	BERTHEMY Marie-Jeanne	MERCEY-LE-GRAND	HENRY Danièle
CHAUMERCENNE	LANDEAU Emmanuel	MONCLEY	CHATAIN Pierre-Marie
CHENEVREY-ET-MOROGNE	MARTIN Antoine	MONTAGNEY	BEURAUD Yann
CHEVIGNEY-SUR-L'OGNON	BIGOT Fabrice	MOTÉY-BESUCHE	CHAROY-BAU Nathalie
CORCELLES-FERRIERES	STEHLY Stéphanie	PLACEY	BOURGEOIS Gaëlle
CORCONDRAÏ	MARESCHAL Louis	PIN	VOIRIN Stéphane
COURCHAPON	ARNOUD Corinne	RECOLOGNE	MEYER Daniel
COURCUIRE	RIDUET Henri	RUFFEY-LE-CHATEAU	COQUARD Patricia
CUGNEY	RICCI Magali	SAUVAGNEY	DUCRET Dominique
CULT	PETETIN Olivier	SORNAY	GARNACHE-CREUILLOT Fabrice
EMAGNY	DARDELIN Martial	TROMAREY	PAINGUET Philippe
ETRABONNE	ROSSI Philippe	VILLERS-BUZON	BAUD Jennifer
FERRIERES-LES-BOIS	CHOULET-DUBOZ Christine	VREGILLE	CARRY Christine

Voté à l'unanimité.

2. Syndicat Mixte du Schéma de Cohérence Territorial Besançon Cœur Franche-Comté (SM SCoT)

Le Président explique que le SCoT Besançon Cœur Franche-Comté est le document de planification qui fixe les grandes orientations d'aménagement et de développement du territoire à l'échelle de Grand Besançon Métropole et de la CCVM. Il sert de cadre de référence pour les documents d'urbanisme locaux et oriente notamment l'aménagement du territoire sur les thématiques de l'habitat, des mobilités et du développement économique.

Les élus du SM SCoT ont voté en 2017 la révision du SCoT acté en 2011. Ils ont voté l'arrêt du nouveau projet de SCoT en juillet 2025. Se sont amorcées depuis les phases de consultation des Personnes Publiques Associées et d'enquête publique (du 20 avril au 22 mai) en vue d'approuver le SCoT en 2026.

Il explique qu'afin de faciliter l'atteinte du quorum, le SM SCoT a acté la réduction du nombre de délégués de 56 à 29, faisant passer le nombre de délégués de la CCVM de 8 à 5.

Il souligne que ce nombre de délégués correspond au nombre de bassins de vie de la CCVM et qu'il peut être proposé un délégué et un suppléant par bassin.

Rappel des 5 bassins existants : Emagny-Pin-Recologne, Marnay, CCVM Nord, Lanterne-Vertière et Montagney.

L'installation de l'assemblée délibérante du SM SCoT se tiendra le mercredi 20 mai à 17h00, Salle Joubert, Conseil Départemental du Doubs.

Il est précisé que les réunions sont organisées en journée ou à 18h et que leur fréquence sera assez soutenue, le SCoT étant dans sa phase d'approbation.

Un élu souligne l'importance d'associer les suppléants aux réunions afin qu'ils puissent se tenir informés des dossiers et être pleinement opérationnels lorsqu'ils sont amenés à remplacer les titulaires.

Le Président demande à l'assemblée quels sont les candidats pour être délégués titulaires et délégués suppléants au SM SCoT.

Il y a 5 candidats en tant que délégués titulaires et 5 candidats en tant que délégués suppléants.

Le Président propose au conseil communautaire de passer aux votes à bulletin secret pour acter la désignation des délégués titulaires puis des délégués suppléants.

Sont élus :

	Délégué Titulaire	Délégué Suppléant
1	DARDELIN Martial	SAUVIN Laurent
2	THEVENOT Jérôme	LUSSIAUD Thierry
3	MAILLET-GUY Geneviève	CHAROY BEAU Nathalie
4	CREUX Gérard	CHEVANNE David
5	SAUMONT Marc	SIMON Florian

Votés à l'unanimité.

3. Election des délégués au Syndicat Intercommunal des Eaux du Val de l'Ognon (SIEVO)

Le Président explique que depuis le 1^{er} janvier 2019, la CCVM dispose des compétences « eau » et « assainissement » telles qu'intitulées à l'article L.5214-16 du CGCT. Elle adhère au SIEVO, syndicat en régie, pour assurer la gestion des 2 compétences.

Le SIEVO a pour mission de produire et d'assurer l'approvisionnement en eau des communes adhérentes. Il réalise les investissements nécessaires à une production d'eau de qualité, assure la maintenance des ouvrages et valorise son patrimoine. Il assure aussi une gestion durable de l'environnement autour de ses captages en travaillant de concert avec le monde agricole notamment. Il gère le service public d'assainissement non collectif (SPANC) et l'assainissement collectif sur les communes de la CCVM.

Le Président précise, pour information et sous réserve de modifications, que les organes délibérants du SIEVO se réunissent habituellement :

- Bureau directeur : mardi matin (9h-12h) au rythme d'une fois par mois
- Comité syndical : le vendredi en fin d'après-midi (18h) en principe au rythme de 3 assemblées générales par an (mars, juin ou septembre et décembre)

Un élu demande à ce que les suppléants soient fléchés pour faciliter le remplacement des titulaires en cas d'absence.

Il est également rappelé l'importance de prévenir de son absence en amont des réunions.

Le Président informe que la CCVM doit nommer au SIEVO 15 délégués titulaires et 15 délégués suppléants.

Le Président demande à l'assemblée quels sont les candidats pour être délégués titulaires et délégués suppléants au SIEVO.

Il y a 18 candidats pour les postes de titulaires. Le président propose de passer au vote à bulletin secret. Les 3 candidats non élus en tant que titulaires maintiennent leur candidature en tant que suppléants. Il y a 15 candidats pour les postes de suppléants. Il est procédé au vote par boîtiers électroniques à bulletin secret.

Sont élus :

	Titulaires	Suppléants
1	DUCRET Pascal	CHATAIN Pierre-Marie
2	SAUVIN Laurent	POULET Frédéric
3	AUGER Philippe	LAVIER Gilles
4	LACHAUX Jérémy	NECTOUX Pascal
5	BIGOT Fabrice	PELOT Alain
6	BRUCKERT Jean-Pierre	SAUMONT Marc
7	RUPIIL Camille	GRENOT Emmanuel
8	MALESIEUX Thierry	MARESCHAL Louis
9	COMBEAU Patrick	PETETIN Olivier
10	DOBRO Christophe	DEL GROSSO Pascal
11	CHAROY BEAU Nathalie	JOUVENOT Pierre
12	SIMON Florian	STEHLY Stéphanie
13	LANDEAU Emmanuel	FASSETNET Jean-Louis
14	HENRIET Christophe	JACQUOT Didier
15	FAIVRE LACOUR Marie-Claire	ARNOUD Corinne

Votés à la majorité

4. Election des délégués au Syndicat de la Vallée de l'Ognon (SVO)

Le Président explique que la CCVM a délégué la compétence Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI) au SVO. Le SVO est issu de la fusion des deux Syndicats de la Vallée de l'Ognon (le SIBHVO – Syndicat Intercommunautaire du Bassin de la Haute Vallée de l'Ognon, et le SMAMBVO – Syndicat Mixte d'Aménagement de la Moyenne et Basse Vallée de l'Ognon). Il a pour objectif principal la recherche du bon état des milieux aquatiques ainsi que la prévention des inondations par le biais notamment de l'aménagement des bassins versants, l'entretien et l'aménagement des cours d'eau, la défense contre les inondations et la protection et la restauration des zones humides.

Tous les EPCI concernés ont transféré au SVO la compétence sur l'axe « Ognon » 8 d'entre eux (dont la CCVM) ont aussi transféré au SVO la compétence « affluents ».

Les réunions de travail (COFIL, COTECH) ont lieu en journée dans les locaux du syndicat situé à la maison de l'Ognon (parc d'Activités 3R-8 rue Fred Lipmann à Boulot). Les comités quant à eux sont convoqués à 18 heures dans une commune centrale du bassin versant (entre la commune de Haut du Them et Château Lambert et la commune de Perrigny-sur-l'Ognon).

Le Président informe que 4 délégués titulaires et 4 délégués suppléants doivent être nommés au SVO.

Il y a 4 candidats en tant que délégués titulaires et 4 candidats en tant que délégués suppléants.

Le Président propose au conseil communautaire de procéder aux votes à bulletin secret pour acter la désignation des délégués titulaires et suppléants.

Sont élus :

Délégué Titulaire	Délégué Suppléant
PINASSAUD Gilles	MIGNEROT Vincent
BALLOT Guillaume	CHATAIN Pierre-Marie
FASSETNET Jean-Louis	SIMON Florian
JACQUOT Didier	DEL GROSSO Pascal

Votés à la majorité

5. Election des délégués au Syndicat Mixte à Vocation Unique pour le Transfert, l'Elimination et la Valorisation des Ordures Ménagères (SYTEVOM)

Le Président explique que le SYTEVOM réalise, pour le compte de la CCVM sur le territoire de la Haute-Saône, le traitement des ordures ménagères et des déchets recyclables. Il organise en liaison avec le service OM de la CCVM les modalités de tri et de valorisation des déchets. Il gère la collecte

du verre sur l'ensemble des communes de la CCVM. Le SYTEVOM gère 35 déchetteries sur la Haute-Saône.

Le Président informe que 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant doivent y être nommés.

Il y a 1 candidat en tant que délégué titulaire et 1 candidat en tant que délégué suppléant.

Le Président propose au conseil communautaire de procéder au vote à bulletin secret pour acter la désignation du délégué titulaire puis du délégué suppléant au SYTEVOM.

Sont élus :

Délégué Titulaire	Délégué Suppléant
GAUTHIER André	BESSOT BALLOT Barbara

Votés à la majorité

6. Election des délégués au Syndicat Mixte de Besançon et de sa Région pour le Traitement des Déchets (SYBERT)

Le Président explique que le SYBERT se charge du traitement des déchets de trois communautés de communes/d'agglomération sur le Département du Doubs (Grand Besançon Métropole, Communauté de Communes Loue Lison, Communauté de Communes du Val Marnaysien). Il gère les déchetteries du Doubs.

Le Président informe que 3 délégués titulaires et 3 délégués suppléants doivent y être nommés.

Il y a 3 candidats en tant que délégués titulaires et 3 candidats en tant que délégués suppléants.

Le Président propose au conseil communautaire de procéder aux votes à bulletin secret.

Sont élus :

Délégué Titulaire	Délégué Suppléant
DIETRICH Clément	ROUSSELET Matthieu
REIGNEY Frédéric	DOBRO Christophe
CHATAIN Pierre-Marie	GAUTHIER André

Votés à la majorité

7. Désignation des délégués à la Commission Locale de l'Énergie (CLE) n°8 du Syndicat Intercommunal d'Énergie du Département de la Haute-Saône (SIED70)

Le Président explique que le SIED 70 est l'autorité organisatrice de la distribution d'électricité sur le département de la Haute-Saône. Il intervient comme maître d'ouvrage de la distribution publique de gaz, des réseaux de chaleur bois, des centrales photovoltaïques en toiture et de l'installation et la maintenance de bornes de recharge pour véhicules électriques pour les communes lui ayant transféré ces compétences.

Le SIED 70 est également au service des collectivités, comme soutien technique et financier.

Le SIED70 a constitué 9 Commissions Locales de l'Énergie (CLE) sur le département 70. Elles permettent de réunir les représentants des collectivités adhérentes d'un même secteur.

La CLE n°8 regroupe les Communautés de Communes du Val Marnaysien, des Combes, et des Monts de Gy.

Dans chaque CLE, le collège électoral constitué élit le Président et le Vice-président de la CLE, puis les autres délégués titulaires et enfin les délégués suppléants.

Les CLE se réunissent au moins deux fois par an, en soirée, accueillies par une commune du territoire de la CLE.

Dans chaque CLE, le collège électoral constitué élit, parmi les représentants titulaires, les délégués qui composeront le Comité syndical du SIED70.

Le Comité syndical du SIED70 se réunit environ 4 fois par an, en général en soirée dans un lieu central dans le département. Il est précisé que la première réunion se tiendra le lundi 11 mai 2026.

Le Président informe que 24 délégués titulaires et 24 délégués suppléants doivent être nommés à la CLE n°8 du SIED70.

Il y a 24 candidats en tant que délégués titulaires et 24 candidats en tant que délégués suppléants.

Le Président propose au conseil communautaire de procéder au vote à bulletin secret.

Sont élus :

Commune	Délégué Titulaire	Délégué Suppléant
Avrigny-Virey	Laurent TOURNIER	Pascal GRISEZ
Bard-les-Pesmes	Christophe HENRIET	Lucie HENRIET
Bay	Jean-Marie BOSSET	Dominique TROUILLOT
Beaumont-lès-Pin	Laurent SAUVIN	Françoise KARJAVY
Bonboillon	Marc SAUMONT	Pascal STRIBY
Bresilley	Didier JACQUOT	Julien MUSARD
Brussey	Julien BRIFFOTEAUX	Philippe AUGER
Chambornay-lès-Pin	Aurore BRAILLARD	Jean-Yves CREVOISIER
Chancey	André GAUTHIER	Marie-Jeanne BERTHEMY
Chaumerenne	Emmanuel LANDEAU	Claudie MARION
Chenevrey-Morogne	Séverine MASSON	Yves-Marie MOZZI
Courcuire	Antonio AVENIA	Henri RIDUET
Cugney	Christophe BRESSON	Ide SEGUIN-CADICHE
Cult	Romain DORDOR	Olivier PETETIN
Gezier et Fontenelay	Richard COL	Valentine LE FELLIC-VIGNOT
Hugier	Marie Claire FAIVRE-LACOUR	Marc DAVID
Malans	Marion LAMOUREUX	Christian LAMOUREUX
Marnay	Vincent BALLOT	Jérôme THEVENOT
Montagney	Elisa COURTOIS	Yohann LIGNON
Motey-Besuche	Anne-Marie BAUSSAINT	Nathalie CHAROY-BEAU
Pin	Stéphane VOIRIN	Christophe BOURGEOIS
Sornay	Sylvie LETONDAL	Fabrice GARNACHE-CREUILLOT
Tromarey	Catherine CUINET	Florian BAILLY
Vregille	Denis LAZZAROTTO	Benoit DUCRET

Votés à l'unanimité.

8. Désignation des délégués à la Commission Consultative Paritaire de l'Energie du SIED70

Le Président explique que cette commission est destinée à permettre aux collectivités représentées de mettre en cohérence leurs politiques d'investissement et de faciliter l'échange de données dans le domaine de l'énergie. Elle permet aussi au SIED 70 d'apporter son expertise nécessaire à la réalisation d'actions dans le domaine de l'efficacité énergétique.

Le Président informe que 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant doivent être nommés à la Commission Consultative Paritaire de l'Energie du SIED70.

Il y a 1 candidat en tant que délégué titulaire et 1 candidat en tant que délégué suppléant.

Le Président propose au conseil communautaire de procéder au vote par bulletin secret.

Sont élus :

Délégué Titulaire	Délégué Suppléant
GAUTHIER André	THEVENOT Jérôme

Votés à la majorité

9. Election des délégués au comité syndical du Syndicat d'Énergies du Doubs (SYDED)

Le Président explique que le SYDED regroupe 563 communes du département du Doubs. Ce sont les communautés de communes qui adhèrent au SYDED pour leurs communes et qui disposent de la compétence « exercice des compétences de l'autorité organisatrice de la distribution publique d'électricité ».

Le SYDED intervient principalement dans la gestion de la concession de distribution publique d'électricité, en tant que maître d'ouvrage des travaux dans le secteur des réseaux "secs" et dans l'assistance, le conseil aux communes et la réalisation de projets de maîtrise de l'énergie et de développement des énergies renouvelables.

Le comité syndical du SYDED est constitué de 40 délégués titulaires. L'élection du prochain exécutif du SYDED est programmée pour le vendredi 22 mai au matin au siège du syndicat à Besançon.

Par ailleurs : les comités syndicaux du SYDED sont au nombre de 4 à 6 par an. Ils ont lieu habituellement le vendredi. Pour la prochaine mandature, il sera proposé de les convoquer les vendredi matin à 10h30. Les bureaux et commissions sont également au nombre de 4 à 6 par an. Les réunions ont lieu habituellement les jeudis matin et après-midi. Il peut également y avoir 1 ou 2 réunions spécifiques par an, aux heures ouvrables, en semaine, sur des thématiques particulières.

Le Président informe que 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant doivent être nommés au comité syndical du SYDED.

Il y a 1 candidat en tant que délégué titulaire et 1 candidat en tant que délégué suppléant.

Le Président propose au conseil communautaire de procéder au vote à bulletin secret.

Sont élus :

Délégué Titulaire	Délégué Suppléant
DUCRET Pascal	DARDELIN Martial

Votés à la majorité

10. Désignation du délégué à la Commission Consultative Paritaire de l'Énergie du SYDED

Le Président explique que cette commission est destinée à permettre aux collectivités représentées de mettre en cohérence leurs politique d'investissement et de faciliter l'échange de données dans le domaine de l'énergie. Elle permet aussi au SYDED d'apporter son expertise nécessaire à la réalisation d'actions dans le domaine de l'efficacité énergétique.

Le Président informe que 1 délégué titulaire doit être nommé à la commission Consultative Paritaire de l'Énergie du SYDED.

Il y a 1 candidat. Il est procédé au vote par bulletin secret.

Est élu délégué titulaire à la CCPE : MALESIEUX Thierry.

Voté à la majorité

11. Election des délégués à Haute-Saône Numérique (HSN)

Le Président explique que le Syndicat mixte Haute-Saône Numérique est chargé du déploiement des infrastructures numériques très haut débit en Haute-Saône et s'oriente aujourd'hui vers le développement de services numériques de type « Territoire Intelligent » afin de permettre la mise en place de services numériques autour de l'Internet des Objets (IoT), des télécoms, des Systèmes d'Information Géographique (SIG) mutualisés, ainsi que de l'hébergement souverain. La CCVM adhère à HSN pour la partie Haute Saônoise de son territoire.

Le prochain conseil syndical du Syndicat mixte HSN est programmé pour le lundi 18 mai à 16h00 à l'Hôtel du Département – Espace Cassin

Le Président informe que 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant doivent être nommés à HSN.

Il y a 1 candidat en tant que délégué titulaire et 1 candidat en tant que délégué suppléant.

Le Président propose au conseil communautaire de procéder au vote par bulletin secret.

Sont élus :

Délégué Titulaire	Délégué Suppléant
DIETRICH Clément	GRENOT Emmanuel

Votés à la majorité

12. Election des délégués à Doubs Très Haut Débit (DTHD)

Le Président explique que le Syndicat Mixte Doubs Très Haut Débit est la structure publique chargée d'équiper en très haut débit plus de 80 % du département du Doubs. Son objectif principal est d'apporter la fibre optique dans tous les foyers et entreprises du Doubs.

Ses membres sont le Département et chacune des 17 communautés de communes et d'agglomération du Doubs. La CCVM adhère à DTHD pour la partie Doubienne de son territoire.

Le Président informe que 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant doivent être nommés à DTHD.

Il y a 1 candidat en tant que délégué titulaire et 1 candidat en tant que délégué suppléant.

Le Président propose au conseil communautaire de procéder au vote par bulletin secret.

Sont élus :

Délégué Titulaire	Délégué Suppléant
DIETRICH Clément	GRENOT Emmanuel

Votés à la majorité

13. Désignation des délégués au Syndicat intercommunal des Ecoles Maternelle et Primaire de Gy

Le Président explique que ce syndicat regroupe les communes d'Angirey, Bucey-lès-Gy, Citey, Colombine, Gy, Igny, La Chapelle Saint-Quillain, Sainte-Reine, Vantoux-et-Longeville, Velleclair, Vellefrey-et-Vellefrange, Vellemoz, Velloreille-lès-Choye, Villers-Chemin-et-Mont-les-Etelles, ainsi que la Communauté de Communes du Val Marnaysien en représentation de substitution de la commune de Cugney. Il a pour objet le fonctionnement et l'investissement lié à l'équipement (matériel, informatique, mobilier, équipement sportif etc...) de l'école Catherine Fraischot située 8 rue du Stade à Gy.

Le Président informe que 2 délégués titulaires doivent être nommés au Syndicat intercommunal des Ecoles Maternelle et Primaire de Gy.

Il y a 2 candidats en tant que délégués titulaires. Le Président propose au conseil communautaire de passer au vote par bulletin secret.

Sont élus :

	Titulaires
1	THEVENOT Jérôme
2	GRISOT Céline

Votés à l'unanimité.

14. Désignation des membres du comité de pilotage (COPIL) dans le cadre du contrat P@C25 (Porter une Action Concertée)

Le Président explique que le Conseil départemental du Doubs a défini les principes et modalités du contrat P@C pour la période 2022-2028. Ce contrat constitue le principal outil d'intervention du Département en matière de développement territorial. L'objectif est d'accompagner les projets locaux, en soutenant notamment :

- le renforcement de l'offre de services à la population,
- l'amélioration de la qualité des équipements et des espaces publics,
- et l'amélioration du cadre de vie des habitants,

Le COPIL comprend obligatoirement pour la CCVM : la Présidente du Conseil Départemental du Doubs, les conseillers départementaux, le président de la CCVM et 4 maires titulaires et 4 suppléants du Doubs.

Il est précisé que les réunions se tiennent en journée.

Une élue demande si les suppléants peuvent participer aux réunions si les titulaires sont présents. Il lui est répondu que oui.

Il y a 4 candidats en tant que membres titulaires et 4 candidats en tant que membres suppléants.

Le Président propose au conseil communautaire de procéder au vote par bulletin secret.

Sont élus :

	Titulaires	Suppléants
1	PINASSAUD Gilles	POULET Frédéric
2	DARDELIN Martial	CHATAIN Pierre-Marie
3	DECOSTERD Thierry	COQUARD Patricia
4	MALESIEUX Thierry	ANTOINE Christel

Votés à la majorité

15. Election des représentants à Action70

Le Président explique que Action70 est une entreprise publique locale. La mission d'Action70 est d'étudier et de construire des bâtiments sur le département de la Haute-Saône. La société propose et finance des solutions immobilières aux entreprises artisanales, industrielles et tertiaires ainsi qu'aux collectivités territoriales partenaires. Elle peut construire, réhabiliter, rénover tout immeuble, local ou ouvrage d'activité nécessaire au développement économique et industriel ou au développement local.

La CCVM est actionnaire de la société Action70 et à ce titre, elle dispose d'un poste d'administrateur sur les 18 que comporte le conseil d'administration, conformément aux règles définies par l'article L. 1524-5 du CGCT.

Le Président précise que toute création d'un nouvel hôtel d'entreprise reste désormais la propriété d'Action70 et non celle de la CCVM.

La CCVM doit désigner son représentant pour assurer la représentation de la CCVM au sein du conseil d'administration Action70 et son représentant pour assurer la représentation de la CCVM au sein des Assemblées Générales Ordinaires et Extraordinaires Action70. Il peut s'agir de la même personne.

Il y a 1 candidat titulaire et 1 candidate suppléante pour les deux représentations.

Le Président propose au conseil communautaire de procéder au vote par bulletin secret.

Sont élus :

	Titulaire	Suppléant
1	DARDELIN Martial	BESSOT-BALLOT Barbara

Votés à la majorité

16. Désignation du représentant à l'Agence Economique Régionale (AER)

Le Président explique l'AER Bourgogne-Franche-Comté a pour missions d'accompagner le maintien et le développement de l'activité économique et l'emploi sur le territoire, de promouvoir l'attractivité du territoire, de soutenir et de développer l'innovation et la transition écologique.

La CCVM est actionnaire de l'AER et participe à l'assemblée spéciale (AS) par le biais d'un représentant. L'AS (4 réunions par an, en présentiel de préférence) réunit les 86 actionnaires, hormis la Région Bourgogne-Franche-Comté qui est l'actionnaire majoritaire.

L'Assemblée Spéciale électorale est fixée au 27 mai 2026, à 10h (le lieu reste à définir).

Il y a 3 candidats : DARDELIN Martial, LUSSIAUD Thierry et LACHAUX Jérémy. Il est procédé au vote à bulletin secret.

M. DARDELIN Martial est élu représentant de la CCVM à l'AER.

17. Désignation du représentant à l'Agence d'urbanisme Besançon Centre Franche-Comté (AUDAB)

Le Président explique que l'Agence d'urbanisme Besançon Centre Franche-Comté est une association au service du territoire qui a pour vocation d'accompagner ses adhérents et l'ensemble des acteurs locaux dans la connaissance et l'aménagement durable de leurs territoires.

L'AUDAB alimente les réflexions relevant de ses champs d'expertise dans le cadre du SM SCoT de l'agglomération bisontine. Elle élabore et rédige les documents du SCoT ainsi que les documents de suivi. Elle prépare les avis techniques quant à la compatibilité des PLU et cartes communales avec les orientations générales du SCoT en vigueur.

Le Président informe que la CCVM fait partie du 2ème collège de l'AUDAB et que 1 représentant de la CCVM doit y être nommé.

Il y a 2 candidats : LUSSIAUD Thierry et CREUX Gérard.

Le Président propose au conseil communautaire de procéder au vote par bulletin secret

M. Thierry LUSSIAUD est élu représentant de la CCVM à l'AUDAB.

Voté à la majorité

18. Désignation du représentant au Centre National d'Action Sociale (CNAS)

Le Président explique que le Comité National d'Action Sociale pour le personnel des collectivités territoriales propose une offre unique et complète de prestations pour améliorer les conditions matérielles et morales des personnels des structures locales, agents de la fonction publique territoriale et salariés d'établissements publics.

Pour cela, il propose divers services, tels que :

- Des prestations sociales (loisirs, culture, vacances...),
- Un soutien financier (aides, prêts sociaux...),
- Des avantages en matière de logement, santé et assurance...

Le Président informe que 1 représentant doit être désigné pour être membre de l'organe délibérant du CNAS.

Il y a une candidate. Il est procédé au vote par bulletin secret.

Mme CUINET Catherine est élue représentante de la CCVM au CNAS.

Voté à la majorité

19. Proposition de commissaires pour la Commission Intercommunale des Impôts Directs (CIID)

Le Président explique que l'article 1650-A du CGI prévoit l'institution d'une Commission Intercommunale des Impôts Directs (CIID) dans chaque EPCI soumis de plein droit ou sur option au régime de la Fiscalité Professionnelle Unique (FPU).

La CIID est composée de 11 membres : le président de l'EPCI ou un vice-président délégué et 10 commissaires.

Les 10 commissaires, et leurs suppléants en nombre égal, sont désignés par le directeur régional ou départemental des finances publiques (DR/DFiP) sur une liste de contribuables en nombre double, dressée par l'organe délibérant de l'EPCI à FPU sur proposition de ses communes membres.

Le Président informe que la liste de propositions établie par l'organe délibérant de l'EPCI doit donc comporter 40 noms : 20 noms pour les commissaires titulaires et 20 noms pour les commissaires suppléants.

Il y a 40 candidats pour être commissaires titulaires et 40 candidats pour être commissaires suppléants.

Le Président propose au conseil communautaire de procéder au vote par bulletin secret.

Sont proposées pour être commissaires à la CIID, les personnes suivantes :

	Commissaires titulaires proposés	Commissaires suppléants proposés
1	GAILLARD Michel	SIMON Florian
2	BOISSON Gaëlle	STEHLY Stéphanie
3	AUGER Philippe	SAUVIN Laurent
4	LUSSIAUD Thierry	DUCRET Pascal
5	CUINET Catherine	LAVIEZ Gilles
6	PINASSAUD Gilles	NECTOUX Pascal
7	MAILLET-GUY Geneviève	GARNACHE-CREUILLOT Fabrice
8	LANDEAU Emmanuel	RUPIL Camille
9	GRENOT Emmanuel	SAUMONT Marc
10	VEFOND Mireille	MARESCHAL Louis
11	COMBEAU Patrick	POULET Frédéric
12	COQUARD Patricia	DEL GROSSO Pascal
13	DOBRO Christophe	GEISSLER Floriane
14	FAIVRE LACOUR Marie-Claire	VIPREY Delphine
15	JACQUOT Didier	JOUVENOT Pierre
16	LACHAUX Jérémy	GUILLEMOT Pascale

17	CHATAIN Pierre-Marie	ANTOINE Christel
18	ROGER Carine	DARROY Bernadette
19	BIGOT Fabrice	CHAROY BEAU Nathalie
20	DARDELIN Martial	BRUCKERT Jean-Pierre

Voté à l'unanimité

20. Création des commissions thématiques intercommunales

Le Président explique qu'il est proposé de créer les 7 commissions thématiques intercommunales suivantes :

- la commission finances
- la commission environnement et transition écologique
- la commission développement économique et attractivité
- la commission tourisme, culture et vie associative
- la commission éducation, enfance, jeunesse
- la commission solidarité, santé et lien social
- la commission communication

Ces commissions sont chargées d'étudier les dossiers de leur compétence et préparer les délibérations et décisions qui seront soumises au conseil communautaire.

Elles n'ont aucun pouvoir de décision. Elles émettent de simples avis ou formulent des propositions. Toutefois, le Président précise que leur avis est souvent écouté et suivi lors du passage au vote dudit sujet au conseil communautaire.

Chaque commission comprend 20 membres. Les conseillers communautaires sont prioritaires dans les commissions et peuvent siéger au sein de ces commissions des conseillers municipaux des communes membres de la communauté.

Un élu demande si les membres du bureau ou les vice-présidents sont d'office membres des commissions. Il lui est répondu que non, mais que l'exécutif est invité de droit aux commissions.

Le Président précise que seule la création des commissions thématiques est proposée à ce stade, la désignation de leurs membres étant prévue lors du prochain conseil.

Un débat s'engage concernant l'intégration des conseillers municipaux au sein de ces commissions thématiques. Le Président indique qu'il serait préférable que chaque conseil municipal désigne un seul représentant par commune et propose de laisser à chaque commune un temps de réflexion avant de procéder aux désignations.

Le Président propose au conseil communautaire la création des 7 commissions thématiques mentionnées ci-dessus.

Voté à l'unanimité

21. Indemnités de fonction des élus communautaires

Le Président explique que pour une communauté de communes regroupant 10 000 à 19 999 habitants, l'article R. 5214-1 du code général des collectivités territoriales fixe :

- le taux maximal de droit de l'indemnité de président à 48,75 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique ;
- le taux maximal de l'indemnité de vice-président à 20,63 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique ;

Le montant mensuel de l'enveloppe indemnitaire globale autorisée pour la CCVM est de 9 635,88 €.

Un élu s'interroge sur la comparaison des indemnités proposées avec le montant des indemnités versées lors du précédent mandat. Il lui est répondu que l'enveloppe globale demeure identique, mais que sa répartition change, compte tenu d'une organisation différente : 6 vice-présidents précédemment contre 9 aujourd'hui, et 4 conseillers délégués précédemment contre aucun actuellement.

Le Président précise, par ailleurs, qu'il propose de percevoir l'indemnité maximale en ce qui le concerne, contrairement à son prédécesseur. Il explique ce choix par le fait qu'il est toujours en activité et que l'exercice de ses fonctions de Président l'amène à s'absenter de son activité professionnelle, entraînant des pertes de rémunération.

Le Président propose au conseil communautaire de décider le versement des indemnités suivantes pour un montant mensuel total de 7 784.51 € :

	Taux par rapport à l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique
Président	48,75 %
1 ^{er} Vice-Président	20,63 %
2 ^{ème} Vice-Président	15 %
3 ^{ème} Vice-Président	15 %
4 ^{ème} Vice-Président	15 %
5 ^{ème} Vice-Président	15 %
6 ^{ème} Vice-Président	15 %
7 ^{ème} Vice-Président	15 %
8 ^{ème} Vice-Président	15 %
9 ^{ème} Vice-Président	15 %
Conseiller(s) délégué(s)	4,5 %

Voté à la majorité

22. Autorisation de recrutement de personnels de remplacement

Le Président explique qu'en l'absence des personnels en poste, il est nécessaire de prendre une délibération autorisant le recrutement de personnel de remplacement.

Il est proposé au conseil communautaire d'autoriser le recrutement des personnels de remplacement et d'autoriser le président à signer tout document utile.

Voté à l'unanimité

23. Remboursement d'une aide dans le cadre du Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la Fonction publique (FIPHFP) perçue pour un agent dans le cadre de la Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé (RQTH)

Le Président explique qu'un agent de la CCVM possédant une RQTH (Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé), a pu bénéficier d'une aide du FIPHFP (fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique) pour acquérir un équipement. Le montant d'aide a été perçu par la CCVM qui doit maintenant le reverser à l'agent qui a avancé tous les frais. Ce montant s'élève à 1700€.

Le Président propose au conseil communautaire d'autoriser ce remboursement et d'autoriser le président à signer tout document utile dans le cadre de ce dossier.

Voté à l'unanimité

24. Questions et informations diverses

- Proposition de création d'une commission thématique « agriculture, élevage et souveraineté alimentaire »

Un élu propose la création d'une commission dédiée à l'agriculture, à l'élevage et à la souveraineté alimentaire.

L'élu argumente sa proposition en soulignant le caractère très rural du territoire, la forte présence des agriculteurs et l'importance de mieux prendre en compte leurs problématiques. Il rappelle notamment les difficultés rencontrées lors de la propagation de la dermatose nodulaire en fin d'année 2025, marqué par un manque d'information ayant favorisé la diffusion d'informations erronées. Il souligne également l'importance des agriculteurs lors d'intempéries et leur capacité à répondre aux urgences.

Plusieurs interventions confirment l'intérêt de cette thématique. Toutefois, certains élus estiment qu'il serait plus pertinent de l'intégrer de manière transversale au sein des commissions existantes, notamment celles relatives au développement économique. Ils rappellent que ces enjeux sont déjà abordés dans différents cadres, tels que le SCoT ou d'autres instances.

Une vigilance est également exprimée quant au risque de multiplication des commissions, susceptible de nuire à la lisibilité et à l'efficacité du fonctionnement.

Au terme des échanges, il est proposé de ne pas créer de commission spécifique, mais d'intégrer les enjeux agricoles au sein des commissions thématiques existantes.

- Rencontre avec le sous-préfet de la Haute-Saône

Une rencontre sera organisée entre le sous-préfet de la Haute-Saône et l'ensemble des maires de la CCVM le lundi 1^{er} juin à 18h. Le lieu est à définir.

- Prochains conseils communautaires

Le Président liste les dates des prochains conseils communautaires

- Lundi 8 juin à 20h, lieu à définir,
- Lundi 6 juillet à 20h, lieu à définir,
- Lundi 7 septembre à 20h, lieu à définir.

- Présentation de l'accès à intranet

Le vice-président en charge de la communication présente les modalités de connexion à l'intranet via une vidéo de présentation diffusée en séance.

Il précise que les codes d'accès à l'intranet sont personnels et qu'ils peuvent être trouvés sur la couverture de la pochette de présentation de la CCVM distribuée lors du conseil communautaire du 13 avril 2026.

- Révision du SCoT – Phase d'enquête publique : contribution des communes jusqu'au 22 mai

Le Président rappelle que les communes du territoire sont consultées dans le cadre de l'enquête publique relative à la révision du SCoT et encourage les élus à répondre. Les contributions doivent être déposées avant le 22 mai 2026.

Il souligne l'importance que les communes puissent apporter une réponse organisée et cohérente au projet de SCoT, dans la mesure où celui-ci, dans sa version actuelle, présente des contraintes pour les communes de la CCVM, notamment en matière de densité de logements.

Il est précisé que, bien que la CCVM ait émis un avis en tant que Personne Publique Associée (PPA), le projet soumis à enquête publique diffère de celui qui avait été initialement étudié par la CCVM. Il est également rappelé que des écarts entre les éléments présentés au SM SCoT et les documents écrits avaient déjà été constatés lors du précédent mandat, appelant à une vigilance particulière.

La possibilité de constituer un groupe d'élus afin de formuler une contribution collective est évoquée. Toutefois, compte tenu du délai de dépôt des contributions fixé au 22 mai 2026, l'organisation de réunions à l'échelle des bassins de vie n'apparaît pas réalisable dans ce calendrier.

Mme Maillot-Guy et M. Dardelin se mettent à disposition des nouveaux élus afin de les accompagner dans l'appropriation du dossier du SCoT et dans la construction d'une réponse collective.

Un élu s'interroge sur la portée de l'enquête publique, rappelant qu'elle est ouverte aux communes, et non à la communauté de communes, cette dernière ayant déjà émis un avis en tant que PPA.

Il est toutefois précisé que la communauté de communes n'a pas été formellement consultée en amont sur certains éléments du dossier et que des incohérences ou modifications de données ont pu être constatées. Une réponse organisée et cohérente des communes du territoire peut être faite.

Des réserves sont exprimées concernant certaines dispositions du SCoT, notamment en matière de traitement des zones humides, jugées plus restrictives que le cadre légal, lequel prévoit une logique d'évitement et, à défaut, de compensation, alors que le document actuel semble interdire toute intervention sur ces zones.

- Information sur la MARPA

Le Président informe qu'il y a actuellement 4 logements disponibles à la MARPA. Il encourage les maires à signaler les disponibilités dans leur commune et à contacter directement ELIAD, gestionnaire de la MARPA pour plus d'informations.

Par ailleurs, il a été proposé à la CCVM de nommer un membre supplémentaire au conseil d'administration de l'ELIAD pour la MARPA en plus de Jean-Pierre BRUCKERT et Barbara BESSOT BALLOT.

Madame DARROY Bernadette se porte volontaire pour être membre du conseil d'administration.

Le Président remercie la commune de Marnay pour la mise à disposition de la salle culturelle Anne Frank, pour son accueil ainsi que pour le pot organisé à l'issue de la séance.

Fin de séance à 23h.

Liste des délibérations prises en séance du conseil communautaire du 27 avril 2026 réuni à Marnay

Délibération	Objet	Approuvée/rejetée
2026-38	Désignation des membres de la CLECT	Approuvée
2026-39	Election des représentants au Syndicat Mixte du Schéma de cohérence Territoriale (SM SCoT) Besançon cœur Franche-Comté	Approuvée
2026-40	Election des représentants au Syndicat Intercommunal des Eaux du Val de l'Ognon (SIEVO) : 15 délégués titulaires et 15 délégués suppléants non fléchés	Approuvée
2026-41	Election des représentants au Syndicat Mixte de la Vallée de l'Ognon (SVO)	Approuvée
2026-42	Election des représentants au Syndicat mixte à vocation unique pour le Transfert, l'Elimination et la Valorisation des Ordures Ménagères (SYTEVOM)	Approuvée
2026-43	Election des représentants au Syndicat mixte de Besançon et de sa Région pour le Traitement des déchets (SYBERT)	Approuvée
2026-44	Désignation des représentants à la Commission Locale de l'Énergie (CLE) n°8 du Syndicat Intercommunal d'Énergie du Département de la Haute-Saône (SIED)70	Approuvée
2026-45	Désignation des délégués à la Commission Consultative Paritaire de l'Énergie du Syndicat Intercommunal d'Énergie du Département de la Haute-Saône (SIED)70	Approuvée
2026-46	Désignation des représentants au Syndicat Mixte d'Energies du Doubs (SYDED)	Approuvée
2026-47	Désignation des délégués à la Commission Consultative Paritaire de l'Énergie (CCPE)du Syndicat Mixte d'Energies du Doubs (SYDED)	Approuvée
2026-48	Election des représentants au Syndicat Mixte Haute Saône Numérique (HSN)	Approuvée
2026-49	Election des représentants au Syndicat Mixte Doubs Très Haut Débit (DTHD)	Approuvée

2026-50	Désignation des représentants au Syndicat Intercommunal des Ecoles maternelle et primaire de GY	Approuvée
2026-51	Désignation des membres du comité de pilotage dans le cadre du contrat P@C 25 avec le département du Doubs	Approuvée
2026-52	ENTREPRISE PUBLIQUE LOCALE : ACTION 70 : Désignation du représentant permanent au conseil d'administration, et du représentant permanent aux assemblées générales ordinaires et extraordinaires	Approuvée
2026-53	Nomination du représentant de la CCVM à l'Agence Economique Régionale (AER) de Bourgogne Franche-Comté	Approuvée
2026-54	Election d'un représentant titulaire à l'Agence d'urbanisme Besançon Centre Franche-Comté (AUDAB)	Approuvée
2026-55	Election d'un représentant de l'EPCI au Comité National d'Action Sociale (CNAS)	Approuvée
2026-56	Création des commissions thématiques intercommunales	Approuvée
2026-57	Indemnités de fonction du président et des vice-présidents et des conseillers membres du bureau titulaires d'une délégation de fonction	Approuvée
2026-58	Autorisation de recrutement sur emploi permanent- <i>Remplacement d'un agent indisponible affecté sur un emploi permanent</i> - (CGFP – art. L332-13)	Approuvée
2026-59	Remboursement d'une aide dans le cadre du Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la Fonction publique (FIPHFP) perçue pour un agent dans le cadre de la Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé (RQTH)	Approuvée
2026-60	Proposition de commissaires pour la Commission Intercommunale des Impôts Directs (CIID)	Approuvée